



Montréal, le 28 octobre 2016



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 10612.1.1.371

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès.

En réponse au premier point de votre demande, soit le nombre d'appareils de loterie vidéo ainsi que les revenus annuels générés par ces appareils et ce, ventilé par région, nous vous référons aux études des crédits 2013-2014 à 2016-2017 déposées à l'Assemblée nationale du Québec. Ces études sont publiées sur le site Internet de l'Assemblée nationale et répertoriées sous les documents numéros CFP-013, CFP-015, CFP-046 et CFP-072 :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>

Quant aux montants versés par Loto-Québec aux établissements qui ont des appareils de loterie vidéo, ces derniers reçoivent des commissions basées sur un pourcentage des produits tirés des appareils au même titre que les autres détaillants.

Les commissions versées aux détaillants de la Société des établissements de jeux du Québec Inc. sont de 195,5 millions de dollars pour l'année 2015-2016 et de 193,5 millions de dollars en 2014-2015. Pour les années 2008-2009 à 2013-2014, nous vous invitons à consulter les rapports annuels de Loto-Québec, lesquels sont disponibles sur notre site Internet :

<http://lotoquebec.com/cms/corporatif/fr/la-societe/rapport-annuel>

En ce qui concerne le nombre d'établissements qui ont des appareils sans détenir un permis, nous vous précisons que nous ne détenons pas les informations demandées.

En effet, le mandat de Loto-Québec est d'exploiter un réseau d'appareils de loterie vidéo, exploités dans les Salons de jeux ainsi que dans des établissements titulaires d'un permis de bar, brasserie ou taverne et ayant obtenu une licence d'exploitant de site auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

Ainsi, en ce qui concerne les appareils illégaux, nous vous référons aux corps policiers et vous invitons à communiquer avec le Ministère de la Sécurité publique :

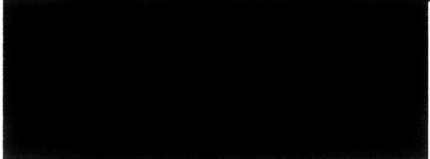
Gaston Brumatti,
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Secrétariat général
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11008
Télécopieur : 418 643-0275
accés-info@msp.gouv.qc.ca

Enfin, nous ne détenons pas les informations demandées sur tout estimé montrant les pertes de Revenu Québec en lien avec lesdits établissements. À ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec Revenu Québec :

Me Normand Boucher
Responsable organisationnel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels
Revenu Québec
3800, rue de Marly, secteur 5-2-3
Québec (Québec) G1X 4A5
Téléphone : 1 888 830-7747, poste 6525772
Télécopieur : 418 577-5233
resp-accés.revenu@revenuquebec.ca

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif et
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales